



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 07 Juillet 2010

Date de la convocation 28 Juin 2010	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle Georges Brassens Clermont l'Hérault
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M.SATGER Jean-Noël, M.GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M.JURQUET Henri, M.MARTINEZ Christian, M.VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M.GAIRAUD Francis, M. Mathieu Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M.SEGURA René, M.BORE Jacques, M.MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M.LACROIX Jean-Claude, Mme FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M.GAROFFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, GUERRE Marie-Hélène, M.SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile,  M.FABREGUETTES Bernard, Mme MILAN Andrée, Mme DELEUZE Elisabeth, M.BARON Bernard, M GOUTTES Gérard, M.DIDELET Serge,  <b>FONTES</b> : M.BRUN Olivier, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M.BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M VIALA Daniel,  <b>MOUREZE</b> : M.NAVAS Gabriel, M.VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M.BARDEAU Francis, M.DRUART David, M.ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M.COSTE Bernard, M.LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M.DUPONT Laurent, M.GIL Claude, M.QUEROL Jean-François, M.BAUDOT Bernard, Mme DJUROVIC Aleksandra, M.MERCET Pierre,  <b>PERET</b> : M.MONTAGNE Jacques, M.AZAM Joël,  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M.COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M.FOULQUIER-GAZAGNES Bernard, M.RIGAUD Christian,  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,  <b>VILLENEUVETTE</b> : M.VIDAL Eric,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M.MONTAGNÉ Thierry à M.SATGER Jean-Noël;  M.REVEL Claude à Mme FABRE Maryse ;  M.FAVIER Marc à M.MALBEC Sylvain ;  M.BAISSE Robert à M.BRUN Olivier ;  M.OLLIER Pierre à M.VIALA Daniel,  M.LIEB à M.BARDEAU Francis;  M.VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine.</p>		

### **Objet : CISPD – Convention de prestation de service avec l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault et la Communauté de communes du Clermontais**

Monsieur Olivier BRUN informe les membres du conseil que dans le cadre des actions de sécurité et de prévention de la délinquance, une convention lie le CISPD du Clermontais et l'association l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault.

L'action menée par l'EPE, intitulée « Soutien à la parentalité », s'inscrit dans un cadre plus large de points écoute animés par l'EPE 34 sur le territoire Cœur d'Hérault, en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault (DEF), la DDASS de l'Hérault, l'ACSE, les communes de Lodève, Saint André de Sangonis et Gignac.

Ces permanences permettent de :

- accueillir et répondre aux questions diverses des jeunes et les soutenir,
- aider les parents dans leurs compétences éducatives et leur proposer des entretiens individuels et/ou des groupes de parole pour échanger sur les questions éducatives,
- contribuer à la prévention des dysfonctionnements familiaux (isolement, ruptures, carences éducatives, violences,) en proposant des médiations parents/enfants.

Public visé : enfants et jeunes de 6 à 25 ans, ainsi que leurs parents

Nombre de personnes : 60 familles en moyenne sur une année

Secteur géographique concerné : le Clermontais

Date du début de l'action : 1<sup>er</sup> janvier 2010

Date de fin d'action : 31 décembre 2010

Lieu des permanences du Point Ecoute :

- locaux mis à disposition par la mairie de Clermont- l'hérault à la maison Louis Blanc, 14 bld Louis Blanc
- locaux mis à disposition par l'Agence Départementale de la Solidarité Cœur d'Hérault, place Jean Jaurès – Clermont l'Hérault

Participation financière sollicitée auprès de la communauté de Communes du Clermontais: 4000 €

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

**APPROUVE** la convention à intervenir entre la Communauté de Communes du Clermontais et l'Ecole des Parents et des Educateurs (EPE) de l'Hérault telle que présentée.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais,

Alain CAZORLA.